

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20 / 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre

le 14 mars à 9 heures

le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire

**Date de la convocation : le 6 mars 2025**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

**Absents :** GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

**Secrétaire de séance :** CHALLOT Serge.

**OBJET : convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANIM'AGNEL.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association « Anim'Agnel », en charge de l'organisation des animations et manifestations de la commune.

Madame le Maire rappelle que la convention permet de déterminer la liste des manifestations concernées, les moyens accordés par la commune à l'association ainsi que de fixer le montant de la subvention pour l'année 2025.

M. CLEMENCEAU Philippe, Président de l'Association, sort de la salle le temps de la discussion et du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à renouveler et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANIM'AGNEL.

**ACCORDE** au titre de l'exercice 2025 une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association ANIM'AGNEL pour l'organisation des manifestations prévues à ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Vote : Pour à l'unanimité

Le Maire,

GARCIN Valérie

